CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

DEMANDE D'ATTRIBUTION :
Paris Logement

Ce formulaire est à retourner, complété, daté et signé, dans l'un des Centres d'Action Sociale Ville de Paris.

Je soussigné (e) :

Nom de naissance .....

Nom d'usage .....

Prénom(s) .....

Né(e) le .....

Déclare sur l'honneur avoir établi mon domicile et résider de façon principale et effective à l'adresse suivante :

N° et nom de rue .....

..... Code postal.....

Compléments d'adresse : **bâtiment, entrée, escalier, N° de boîte aux lettres ou d'appartement…** .....

Téléphone .....Portable.....

Adresse électronique .....@.....

Superficie habitable de votre logement ..... **m²** **dont** ..... **m²** à usage uniquement professionnel le cas échéant

Atteste sur l'honneur :

- Être marié(e), pacsé(e) ou vivre maritalement avec :

Nom, Prénom(s) .....

- héberger à mon domicile les personnes suivantes :

Nom, Prénom(s) .....
.....

Êtes-vous étudiant ? **oui** ☐ **non** ☐

Percevez-vous l'Allocation Logement Complémentaire de la Ville de Paris ? **oui** ☐ **non** ☐

Autorisez-vous le versement de l'aide au bailleur ?
Indiquez sa dénomination

.....**oui** ☐ **(fournir son RIB)** **non** ☐

Je suis averti(e) que :

- *la date de réception de cette demande par le CASVP détermine la date d'ouverture des droits à l'aide sollicitée.*
- *j'ai deux mois à compter de la date de réception de ma demande pour fournir les justificatifs qui me seront demandés.*

À défaut, ma demande sera classée sans suite. Il m'appartiendra de déposer une nouvelle demande si je désire toujours obtenir la prestation.

- *tout changement dans ma situation, relatif aux conditions d'octroi de l'aide sollicitée doit IMMÉDIATEMENT être signalé toute somme indûment perçue peut faire l'objet de remboursement auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.*

Toute déclaration frauduleuse, inexacte, incomplète de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende ou d'emprisonnement au titre du nouveau Code pénal.

Paris, le

Signature du demandeur
ou de son représentant légal

Selon les dispositions légales en vigueur Toute personne qui figure dans un fichier informatique a un droit d'accès et de rectification des informations qui la concernent (sur demande écrite au directeur du CASVP concerné).

PARIS.FR
Retrouvez toute l'information pratique de votre ville
RESTEZ CONNECTÉ ! @PARIS @PARIS_MAVILLE